

AMNESTY INTERNATIONAL  
BULLETIN D'INFORMATIONS 252/98

---

**CHINE.**

*Des dissidents célèbres  
condamnés à de lourdes peines  
d'emprisonnement au mépris  
des normes internationales  
relatives aux droits humains  
Index AI : ASA 17/42/98*

*Un peu plus de deux mois après  
avoir signé le Pacte  
international relatif aux droits  
civils et politiques, les autorités  
chinoises se sont empressées de  
juger trois dissidents célèbres  
qui avaient tenté de fonder  
officiellement un parti politique.  
Deux d'entre eux, Xu Wenli et  
Wang Youcai, ont été  
condamnés à de longues peines  
d'emprisonnement pour  
« subversion ». Le troisième,  
Qin Yongmin, a été jugé le*

*17 décembre et attend toujours  
le verdict.*

*« Ces procès sont de simples  
manœuvres de l'État et  
constituent une parodie de  
justice, déclare Amnesty  
International. Dans ces affaires,  
les autorités n'ont même pas  
cherché à faire croire qu'elles se  
conformaient aux dispositions de  
la loi chinoise.*

*« Les procès illustrent leur  
mépris des normes  
internationales auxquelles elles  
ont souscrit il y a à peine deux  
mois, poursuit l'Organisation.  
C'est un véritable retour en  
arrière, après une année au cours  
de laquelle le gouvernement  
s'était montré légèrement plus  
tolérant envers les dissidents. »  
Amnesty International exhorte le  
gouvernement chinois à libérer les  
prisonniers immédiatement et*

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI*

AMNESTY INTERNATIONAL  
BULLETIN D'INFORMATIONS 252/98

---

sans condition. Elle estime qu'ils ont été incarcérés de manière arbitraire pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et d'association, en violation des normes internationales relatives aux droits humains.

**Informations générales**

Il s'agit des premiers dissidents connus à être jugés en vertu des nouvelles dispositions du Code pénal relatives à la « sécurité nationale », qui ont remplacé les dispositions sur les « crimes contre-révolutionnaires » après la révision de ce code, en 1997.

Âgé de cinquante-cinq ans, Xu Wenli, figure emblématique de la lutte en faveur de la démocratie à Pékin, avait déjà passé douze ans derrière les barreaux en tant que prisonnier d'opinion. Il a été condamné à

Les procès ont eu lieu dans trois provinces différentes, trois semaines seulement après l'arrestation des accusés, le 30 novembre 1998.

La rapidité avec laquelle ceux-ci ont été traduits en justice les a empêchés de contacter les avocats de leur choix et de préparer correctement leur défense. Wang Youcai et Qin Yongmin n'avaient pas de défenseur pendant leur procès, tandis que Xu Wenli n'a pu disposer que d'un avocat commis d'office.

treize ans d'emprisonnement pour « tentative de subversion ». Son procès, qui s'est tenu le 21 décembre 1998 à Pékin, a duré environ trois heures et demie. Il était défendu par un avocat commis d'office. Sa femme

---

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI

AMNESTY INTERNATIONAL  
BULLETIN D'INFORMATIONS 252/98

---

aurait été avertie qu'il allait être jugé le 18 décembre seulement, après s'être vu refuser toute information concernant le lieu de détention de son mari et son statut au regard de la loi depuis son placement en détention, le 30 novembre dernier.

Selon l'agence de presse officielle chinoise Xinhua, le tribunal a estimé que, en novembre, Xu Wenli avait « secrètement orchestré la fondation des prétendus comités régionaux du Parti démocratique chinois de Pékin et de Tianjin dans un but de subversion de l'État », qu'il avait cherché à recruter des membres pour ce parti et avait recherché et accepté des fonds provenant d'« organisations hostiles à l'étranger » afin de mener des activités subversives. Des accusations similaires ont été formulées dans le verdict

prononcé contre Wang Youcai, un dissident de trente-deux ans originaire de Hangzhou, dans la province du Zhejiang ; cet homme était inculpé des mêmes chefs que Xu Wenli. Le 21 décembre, il a été condamné à une peine de onze ans d'emprisonnement. L'avocat qu'il avait choisi aurait été arrêté à plusieurs reprises par la police afin de l'empêcher de défendre Wang Youcai, qui n'a finalement pas pu avoir de défenseur pendant son procès. Comptant parmi les dirigeants étudiants « les plus recherchés » après la répression du mouvement en faveur de la démocratie de 1989, Wang Youcai avait passé deux années en prison en raison de ses activités à cette époque-là. Principal organisateur du Parti démocratique chinois, cet homme avait déposé une demande pour

---

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI

AMNESTY INTERNATIONAL  
BULLETIN D'INFORMATIONS 252/98

---

faire enregistrer officiellement la section de Hangzhou du parti en juin 1998, lors de la visite du président américain Bill Clinton en Chine.

Qin Yongmin, l'une des figures de la dissidence de Wuhan, dans la province du Hebei, a également été arrêté le 30 novembre 1998 et inculpé de subversion. Il a été jugé le 17 décembre dans sa ville natale. Les avocats de Wuhan avaient apparemment été prévenus par les autorités qu'ils ne devaient pas défendre cet homme, et sa famille n'a pas réussi à trouver de défenseur. Le verdict est attendu vers le 22 décembre. Qin Yongmin avait déjà été emprisonné à plusieurs reprises et Amnesty International l'avait adopté comme prisonnier d'opinion. Un peu plus tôt dans l'année, il

avait activement participé à la formation d'un groupe indépendant de défense des droits humains, appelé l'Observateur des droits humains, et n'avait cessé de demander des réformes politiques et une amélioration de la situation des droits humains en Chine l

---

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions<sup>A</sup> francophones d'Amnesty International - ÉFAI

AMNESTY INTERNATIONAL  
BULLETIN D'INFORMATIONS 252/98

---

---

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI